Scherwiller

ARRETE MUNICIPAL n°21/2017
Réglementant la circulation et le stationnement
A l'occasion des courses de Scherwiller
Samedi 27 mai 2017

Le Maire de la Commune de Scherwiller,

VU le code général des collectivités locales, notamment l'article L2542-1, relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les départements de la Moselle, du Bas –Rhin et du Haut-Rhin;

VU le code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police.

VU le code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 ; L 2213-2 et L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

VU le code de la Route et notamment ses articles R 110-1 ; R 410-2 ; R 411-8 ; R 411-24 ; R 417-9 ; R 417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige.

VU les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions.

VU le code rural et notamment son article L 161-5 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de surveillance des chemins ruraux;

VU le décret n°55-1366 du 18 octobre 1955 portant réglementation des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique;

VU l'arrêté ministériel du 1er décembre 1959 portant application du décret n°55-1366 du 18 octobre 1955;

VU la demande présentée par Monsieur Marc NEISS, Président de l'Athlétique Club Centre Alsace, 14 rue de l'Esterel à 67730 Châtenois

CONSIDERANT qu'il s'agit d'assurer la sécurité durant les manifestations sportives intitulées "Courses de Scherwiller", épreuves de course à pied et d'une marche qui se déroulent **Samedi, le 27 mai 2017.**

Mairie de Scherwiller
1, place de la Libération *tél:* 03 88 58 33 33
67750 SCHERWILLER *fax:* 03 88 82 71 74
www.scherwiller.fr *courriel:* mairie@scherwiller.fr

ARRETE

Article 1er: Le stationnement et la circulation sont réglementés vendredi 26 mai et samedi 27 mai 2017 comme suit :

- **Stationnement interdit des 2 côtés du vendredi 26 mai à 20 heures au samedi 27 mai 2017 à 22 heures, selon les nécessités des parcours et horaires des courses et de la marche**
  Rues de la Mairie, des Chevaliers, St-Wolfgang, chemin rural dit Unolfsweg dans sa partie comprise entre la rue St-Wolfgang et la limite de la Commune de Châtenois, Vieux chemin de Châtenois, rues de l'école, Joffre, du Taennelkreuz dans sa partie comprise entre la route des Romains jusqu'à la 1° route à gauche en montant vers la chapelle du Taennelkreuz, route des Romain en totalité, places Foch et de la Libération, rue de l'Ortenbourg dans sa partie comprise entre les n°21 (pharmacie) et n°31 (domaine Gilbert Ruhlmann) et du n°5 jusqu'à la route de Dambach –la Ville.

- **Circulation interdite samedi 27 mai de 12 heures à 22 heures**
  Rues de la Mairie, des Chevaliers, St-Wolfgang, chemin rural dit Unolfsweg, dans sa partie comprise entre la rue St-Wolfgang et la limite de la Commune de Châtenois, Vieux chemin de Châtenois, rues de l'Ecole, Joffre, des Romains dans sa partie comprise entre la rue de l'Ortenbourg et la rue Joffre, du Moulin, places Foch, et de la Libération.

- **Circulation interdite samedi 27 mai de 13h 30 à 22 heures**
  Route des Romains, dans sa partie comprise entre la rue de l'Ortenbourg et la rue du Taennelkreuz, rue du Taennelkreuz dans sa partie comprise entre la route des Romains jusqu'à la chapelle, Chemins ruraux dits : Geisbuehlweg, Klingelsbruennelweg, Wannenweg, Rittersbergweg, suivit du sentier forestier qui monte au château coté Est et qui rejoint la route forestière du château en son sommet, pour redescendre par cette même route coté Ouest jusqu'à la bifurcation sur la gauche du chemin forestier dit le Mittelrain, le Mittelrain jusqu'à la route du Sel, la route du Sel en partie direction du restaurant de la Huehnelmuhle sur environ 200m pour bifurquer à gauche et prendre le sentier qui longe l'emprise de la conduite de gaz jusqu'au Wannenweg, le Wannenweg et retour par le même tracé que l'aller jusqu'au Wannenweg, le Sommerbergweg, le Koernelweg, le Herrenpfad, le Tiergartenweg et le Taennelkreutzweg.

- **Circulation ralentie 30 à l'heure samedi 27 mai de 16 heures à 22 heures**
  Rue de l'Ortenbourg dans sa partie comprise entre la rue du Couvent et la route des Romains

Article 2 : Les signaleurs seront mis en place par l'Association organisatrice à chaque intersection ainsi qu'au carrefour entre la route des Romains et la RD 35.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'association organisatrice.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- θ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- θ Monsieur le Chef de la Police Municipale de Châtenois-Scherwiller
- θ Centre technique du Conseil Départemental de Sélestat
- θ Service Départemental d'Incendie et de Secours
- θ Monsieur le chef de la section locale de l'U.T. des Sapeurs – Pompiers
- θ Monsieur Marc NEISS Président de l'A.C.C.A
- θ Madame Marie-Marthe HAAG secrétaire de l'A.C.C.A. 11, rue ST Wolfgang Scherwiller

Fait à Scherwiller, le 26 avril 2017

Copie :

- Monsieur le Maire de Châtenois

COMMUNE DE SCHERWILLER 67750 BAS-RHIN

Olivier SOHLER
Maire